

PROCURATION EN DOUANE

Nouveau modèle

NOTE AUX OPÉRATEURS DU 18 JUIN 2018

> Une note du bureau B4 de la direction générale des douanes informe les opérateurs de la mise à jour du modèle de procuration en douane.

Cette mise à jour fait suite à l'arrêté du 31 mai 2018, qui permet au représentant en douane enregistré (RDE) de déléguer l'habilitation qu'il a reçue⁽¹⁾.

Est notamment ajoutée une note (***) demandant de joindre à la procuration les identités des personnes physiques et morales dans le cadre d'une délégation entre représentants en douane enregistrés.

> Figurent ci-après la note du bureau B4 et le nouveau modèle de procuration.

(1) Circ. CPDP n° 11381 du 18 juin 2018.